

VILLE DE BÉCANCOUR, le lundi dix août deux mille vingt (10 août 2020).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi dix août deux mille vingt (10 août 2020) à 16 h, à huis clos, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier.

Madame la conseillère Carmen L. Pratte et M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière, sont absentes.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 7 août 2020.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

RÉSOLUTION 20-244

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-245

AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À RÉALISER EN 2020 À FINANCER PAR LE SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal affecte au surplus accumulé affecté une somme de **trois cent mille dollars (300 000,00 \$)** pour des dépenses d'investissement à réaliser en 2020 à financer par le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2018, le tout détaillé comme suit :

N° règlement	Description	Montant
1613	Construction d'infrastructures – Parc industriel PME – Excécent de coût	300 000,00 \$
	TOTAL :	300 000,00 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-246

SOUSSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville a fait une demande de soumissions par appel d'offres public, pour la construction des infrastructures pour la desserte d'un parc industriel, entre le boulevard Raoul-Duchesne et l'avenue Jean-Demers, dans le secteur Bécancour;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRE	PRIX
Excavation LJL inc.	2 591 755,50 \$
André Bouvet Itée	2 592 741,21 \$
J.P. Doyon Itée	2 813 161,16 \$
Sintra inc. – Région Mauricie/Centre-du-Québec	2 969 563,95 \$
Maskimo Construction inc.	3 019 737,89 \$
Construction et pavage Boisvert inc.	3 305 525,85 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 4 août 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- OCTROI DE CONTRAT.** Sous réserve de ce que ci-après mentionné, le conseil municipal accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit **Excavation LJL inc.**, 49, route 116, Saint-Christophe-d'Arthabaska, G6R 0S5, et lui accorde le contrat pour la construction des infrastructures pour la desserte d'un parc industriel, entre le boulevard Raoul-Duchesne et l'avenue Jean-Demers, dans le secteur Bécancour, pour le prix de **deux millions cinq cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante-cinq dollars et cinquante cents (2 591 755,50 \$)**, incluant toutes taxes notamment la TPS et la TVQ, le tout selon les termes et conditions de sa soumission datée du 4 juin 2020 ainsi que du devis de soumission intitulé : « Ville de Bécancour – Prolongement des services municipaux – Parc industriel PME – Phase 1 – Devis émis pour soumission – N° Projet FNX : F1730286 – N° projet Ville : 03-06.03.02-018-1 », daté du 5 mars 2020, et de ses addenda.
- CONDITION.** Le conseil municipal accorde ce contrat conditionnellement à l'approbation, par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, du règlement numéro 1613 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 300 000 \$ pour le prolongement des services municipaux dans le « Parc industriel PME » (Phase I) ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-247

SOUSSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville a fait une demande de soumissions par appel d'offres public, pour la réalisation de travaux de voirie sur diverses rues sur le territoire de la Ville de Bécancour;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRE	PRIX
Maskimo Construction inc.	1 741 471,42 \$
Sintra inc. – Région Mauricie/Centre-du-Québec	1 906 390,30 \$
Construction et pavage Portneuf inc.	2 004 510,25 \$
Construction et pavage Boisvert inc.	2 080 075,96 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Dany Sauvageau, surintendant division technique, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 4 août 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. **OCTROI DE CONTRAT.** Sous réserve de ce que ci-après mentionné, le conseil municipal accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit **Maskimo Construction inc.**, 2500, rue Léon-Trépanier, Trois-Rivières, G9A 5E1, et lui accorde le contrat pour la réalisation de travaux de voirie sur diverses rues sur le territoire de la Ville de Bécancour, pour le prix de **un million sept cent quarante et un mille quatre cent soixante et onze dollars et quarante-deux cents (1 741 471,42 \$)**, incluant toutes taxes notamment la TPS et la TVQ, le tout selon les termes et conditions de sa soumission datée du 30 juin 2020 ainsi que du devis de soumission intitulé : « Document d'appel d'offres – Réfection de rues 2020 – Divers secteurs – N/D : 03-05.03.01-145 », daté du 6 juin 2020, et de ses addenda.
2. **CONDITION.** Le conseil municipal accorde ce contrat conditionnellement à l'obtention de la confirmation de l'octroi d'une subvention, et ce, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet AIRRL (Accélération des investissements sur le réseau routier local) du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions.

Aucune question n'a été reçue pour cette séance.

RÉSOLUTION 20-248

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Pierre Moras

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance à 16 h 10.

ADOPTÉE

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Jean-Guy Dubois, maire

Jean-Marc Girouard, assistant greffier